



ANNECY BEST BOXING

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SAISON 2026 / 2027

RESPECT ★ DISCIPLINE ★ CONFIANCE ★ PASSION ★ SÉCURITÉ



1. PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur a pour objectif de garantir le bon fonctionnement du club Annecy Best Boxing, la sécurité de tous les pratiquants ainsi qu'une ambiance respectueuse et conviviale. Toute inscription au club implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par l'adhérent ou, pour les mineurs, par leurs représentants légaux.



2. ADMISSION AU CLUB

Inscription devient définitive uniquement après validation du club. Pour les adhérents mineurs, les parents ou le représentant légal devront obligatoirement se présenter au club avant toute validation de l'inscription pour rencontrer un responsable ou un coach. Cet entretien permet de : présenter le fonctionnement du club, expliquer les règles de sécurité, les règles de discipline, répondre aux questions des familles et valider l'engagement de l'enfant et de ses parents.

Le club se réserve le droit de refuser une inscription si les conditions de sécurité ou de respect du règlement ne sont pas réunies.



3. LES VALEURS DU CLUB

- Respect des coaches
- Respect des autres adhérents
- Respect des arbitres et accompagnateurs
- Respect du matériel
- Respect des locaux
- Respect du voisinage
- Esprit sportif et entraide.

Aucun comportement violent, insultant, discriminatoire, provocateur ou irrespectueux ne sera toléré.



4. HYGIÈNE

- Arriver propre aux entraînements et porter une tenue propre.
- Utiliser du matériel propre et changer son tee-shirt si nécessaire.
- Couper régulièrement les ongles des mains et des pieds.
- Ne pas porter de bijoux pendant les entraînements.
- Respecter la propreté des vestiaires et de la salle.
- Les protections (gants, casque, protège-dents) doivent être nettoyées régulièrement.



9. RESPECT DU VOISINAGE

Il est demandé à tous les adhérents :

- de ne pas crier inutilement à l'extérieur
- de ne pas mettre de musique forte
- de respecter les riverains
- de quitter les lieux dans le calme
- de ne pas rester devant la salle en faisant du bruit

Le respect du voisinage participe à l'image du club.



5. SÉCURITÉ

La sécurité est la priorité du club. Il est strictement interdit de :

- s'entraîner sans autorisation du coach
- monter sur le ring sans encadrement
- utiliser le matériel sans autorisation
- se battre en dehors des exercices demandés
- avoir un comportement dangereux envers les autres

Les consignes données par les entraîneurs doivent être appliquées immédiatement.



6. TÉLÉPHONES ET OBJETS DE VALEUR

Pendant les entraînements, les téléphones portables, écouteurs, montres connectées, bijoux, objets de valeur ou accessoires coûteux sont interdits.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte, casse, détérioration des vêtements, téléphones ou objets personnels. Chaque adhérent est responsable de ses effets personnels.



7. RESPECT DU MATÉRIEL

Le matériel du club représente un investissement important. Chaque adhérent doit :

- respecter les sacs de frappe, le ring et les protections
 - ranger le matériel après utilisation
 - signaler immédiatement tout matériel défectueux
- Toute dégradation volontaire pourra entraîner une demande de remboursement.



8. RESPECT DES COACHS

Les entraîneurs sont les seuls responsables des séances.

Les adhérents doivent :

- être ponctuels
- écouter les consignes
- respecter les décisions des coaches
- adopter une attitude polie et respectueuse

Toute contestation doit se faire dans le calme, en dehors des entraînements.



10. ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

Les adhérents doivent :

- arriver 10 minutes avant le début du cours
- préparer leur matériel avant l'entraînement
- prévenir en cas d'absence prolongée
- respecter les horaires

Les retards répétés pourront entraîner un refus d'accès au cours.



11. DISCIPLINE

1ER AVERTISSEMENT

En cas de comportement inapproprié : rappel oral du règlement, avertissement inscrit dans le dossier de l'adhérent. Pour les mineurs, les parents seront informés.

2E AVERTISSEMENT

En cas de récidive : convocation de l'adhérent ; entretien avec les parents (pour les mineurs) ; envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception aux représentants légaux.

EXCLUSION DU CLUB

En cas de nouveau manquement ou de faute grave, le Président du club pourra prononcer l'exclusion définitive de l'association. L'exclusion sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucun remboursement de la cotisation ne pourra être exigé.



12. FAUTES GRAVES

Peuvent entraîner une exclusion immédiate :

- violences physiques
- insultes
- menaces
- harcèlement
- discrimination
- dégradation volontaire du matériel
- vol
- consommation d'alcool ou de stupéfiants
- comportement mettant en danger la sécurité des autres.



13. DROIT À L'IMAGE

Sauf opposition écrite des parents ou de l'adhérent majeur, le club peut utiliser des photographies ou vidéos réalisées pendant les activités uniquement pour :

- communication du club
- réseaux sociaux du club
- affiches et événements sportifs
- site internet de l'association.



14. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute inscription vaut acceptation complète du présent règlement intérieur. Le non-respect de celui-ci pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

15. TENUES ET RÈGLES SPÉCIFIQUES SELON LES CATÉGORIES



SWEAT BOXING GIRLS

Pour cette catégorie, une tenue sportive adaptée à l'activité est obligatoire.

Selon les exercices proposés par le coach, la pratique pourra être réalisée :

- pieds nus
- avec des baskets propres adaptées au running et aux exercices sportifs

La tenue doit permettre une liberté complète de mouvement.

TENUE OBLIGATOIRE

- tenue de sport adaptée
- short ou bermuda sportif
- tee-shirt propre
- baskets propres ou pieds nus selon les exercices



BOXE ANGLAISE

Équipement obligatoire :

- short de boxe ou bermuda sportif
- tee-shirt propre + tee-shirt de rechange
- baskets propres réservées à la salle
- gants de boxe
- bandes de maintien
- protège-dents
- casque de protection

Les vêtements comportant des éléments susceptibles de blesser un partenaire ou de gêner la pratique sont interdits.



MUAY THAÏ

Équipement obligatoire :

- protège-tibias
- gants de boxe
- casque de protection (lorsque demandées)
- protège-dents
- tee-shirt propre + de rechange
- short ou tenue adaptée

Les protections doivent être nettoyées et aérées régulièrement. Le coach détermine les protections obligatoires et l'intensité autorisée.



16. COMPORTEMENT ET RESPECT ENVERS L'ORGANISATION

Chaque adhérent, futur adhérent et visiteur du club doit adopter un comportement respectueux envers l'organisation, les coaches, les bénévoles et les autres adhérents. Les horaires des cours doivent être strictement respectés.

Les remarques déplacées, les propos irrespectueux, les critiques non constructives, ainsi que tout comportement ou parole gênant seront pas admis au club. Une harmonie de respect doit être totale. Tout manquement à cette règle pourra entraîner un refus d'inscription ou une exclusion du club.



ENGAGEMENT DES PARENTS (ADHÉRENT MINEUR)

Je soussigné(e),

Nom et prénom du parent : _____

Responsable légal de : _____

Nom de l'enfant : _____

Déclare :

- ✓ avoir pris connaissance du règlement intérieur ;
- ✓ accepter l'ensemble des règles du club ;
- ✓ m'engage à les faire respecter par mon enfant ;
- ✓ participer à l'entretien obligatoire avant validation de l'inscription.

Fait à _____, le _____ / _____ / 2026

Signature du parent précédée de la mention
« Lu et approuvé »



ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT MAJEUR

Je soussigné(e),

Nom et prénom : _____

Déclare avoir lu et accepté le règlement intérieur de l'association Annecy Best Boxing.

Je m'engage à respecter les règles de discipline, d'hygiène, de sécurité et de respect du club.

Fait à _____, le _____ / _____ / 2026

Signature de l'adhérent précédée de la mention
« Lu et approuvé »



JE RESPECTE, JE PROGRESSE, JE ME DÉPASSE !



06 12 50 61 17



ANNECY BEST BOXING